

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix-neuf mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Claude ORTOLLAND, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Marie-Claude CERANA, Jean-Louis DELBES, Anne DALESSIO, Antoinette PALMER, Stéphanie MENGOLLI, Nicole JOULIA, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à M. Michel SALVI
M. Pierre BARUZZI à Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET
M. Thierry GALIFOT à M. Karim DALIBEY
M. Jérôme LOOSDREGT à Mme Stéphanie MENGOLLI
M. Robert COUPLAIX à Mme Marie-Claude CERANA

Secrétaire de séance : Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
22	Vendredi 15 mars 2019	Vendredi 15 mars 2019	Mardi 26 mars 2019

4 – Vote des taux des impôts locaux – Exercice 2019

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux des impôts locaux et de reconduire en 2019, les taux appliqués depuis 2009 :

Taxes	2018			2019		
	Bases réelles	Taux votés	Produits	Bases prévisionnelles	Taux 2019 proposés	Produits
Taxe d'Habitation	2 723 520 €	5.69%	154 968 €	2 823 000 €	5.69%	160 629 €
Foncier Bâti	6285 798 €	18.59%	1168 530 €	6 394 000 €	18.59%	1188 645 €
Foncier Non Bâti	29 489 €	50.79%	14 977 €	29 500 €	50.79%	14 983 €
Produit des 3 taxes			1 338 475 €	Produit des 3 taxes		1 364 257 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **ADOPTE** les taux des impôts locaux présentés ci-dessus.

Décision : Adopté à l'unanimité

